



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 30 janvier 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 30 janvier 2020

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. SCUDERI | 1° - | Budget Participatif. |
| Mme AGAMENNONE | 2° - | Programme 2020 du pôle parcs, jardins et espaces naturels. |
| Mme AGAMENNONE | 3° - | Convention de partenariat avec la SNCF pour la réalisation d'un jardin éphémère sur le parvis de la Gare de l'Est à Paris. |
| M. DARBOIS | 4° - | Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2020. |
| M. le Maire | 5° - | Convention de rétrocession par la copropriété Coislin Plein Centre à la Ville de Metz. |
| M. le Maire | 6° - | Convention de maîtrise foncière opérationnelle entre l'EPFL/BATIGERE/Ville de METZ-Ancien Hôpital Sainte-Blandine. |
| M. KRAUSENER | 7° - | Mise en copropriété et vente d'un appartement sis 13 rue Chambière. |
| Mme SAGRAFENA | 8° - | Attribution de subventions aux associations famille et petite enfance au titre de l'année 2020. |
| Mme BORI | 9° - | Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements scolaires sous contrat d'association et sous contrat simple. (<i>point retiré de l'ordre du jour</i>) |
| Mme BORI | 10° - | Actions éducatives et ressources sur temps scolaire. |
| Mme BORI | 11° - | Ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise pour le jeune public. |
| M. LEKADIR | 12° - | Avenant n°1 au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Metz. |
| M. LEKADIR | 13° - | Versement de la subvention 2020 à l'association TCRM-BLIDA (Bliida). |

M. LEKADIR	14° - Les Victoires de la Musique Classique le 21 février 2020 à la Cité musicale-Metz : signature d'une convention de partenariat.
M. LEKADIR	15° - Versement de subventions 2020 aux principaux festivals culturels de Metz.
M. LEKADIR	16° - Soutien aux associations œuvrant dans les domaines du théâtre et de la danse et complément de programmation.
M. le Maire	17° - Subventions aux associations socioéducatives conventionnées.
M. le Maire	18° - Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2020 pour les associations conventionnées et financement de projet.
Mme KAUCIC	19° - Attribution d'une subvention à l'APM.
Mme KAUCIC	20° - Convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
Mme KAUCIC	21° - Rapport relatif à la mise à disposition d'un agent auprès de l'Orchestre National de Metz.
Mme KAUCIC	22° - Rapport relatif à la mise à disposition d'agents municipaux auprès d'établissements associatifs petite enfance.
Mme DE OLIVEIRA	23° - Enquête de recensement de la population 2020 : augmentation de la rémunération des agents recenseurs.
Mme KAUCIC	24° - Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2019 portant sur l'Adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants.
M. le Maire	25° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
	26° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi

30 janvier 2020, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 24 janvier 2020.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Agnès MIGAUD (arrive au point 3), M. Hacène LEKADIR (quitte au point 23), Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point 10), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (arrive au point 1), Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON (arrive au point 3), M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI (quitte au point 6), Mme Myriam SAGRAFENA, M. Patrice NZIHOU (arrive au point 12), Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point 2), M. Pierre GANDAR (arrive au point divers 1), M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN (quitte au point 13), Mme Anne HOMMEL, M. Richard LIOGER (quitte au point 7), M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 1 et quitte au point 5), Mme Catherine MERGEN-MOREL (arrive au point 2), M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI (arrive au point 1 et quitte au point 6), M. Philippe CASIN (départ au point 5), M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Jean-Claude TOSI (arrive au point 1), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point divers 1 et quitte au point 6), M. Julien HUSSON (arrive au point 1), M. Thierry GOURLOT (arrive au point divers 1), Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 13), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (arrive au point divers 1), M. Jérémy ALDRIN (arrive au point divers 1).

Absents ayant voté par procuration :

- M. Sébastien KOENIG (procuration à M. Dominique GROS)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à M. Raphaël PITTI du point divers 1 au point 9)
- Mme Selima SAADI (procuration à Mme Doan TRAN)
- M. Jacques TRON (procuration à M. René DARBOIS du point divers 1 au point 2)
- M. Patrice NZIHOU (procuration à Mme Françoise FERRARO du point divers 1 au point 11)
- M. Yoan HADADI (procuration à Mme Laure DUPONT à compter du point 6)
- Mme Margaud ANTOINE-FABRY (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN)
- Mme Marie RIBLET (procuration à M. Jacques TRON)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Stéphane MARTALIE)
- M. Raphaël PITTI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC à compter du point 6)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (procuration à Mme Martine NICOLAS)
- M. Emmanuel LEBEAU (procuration à M. Thierry GOURLOT à compter du point 6)

Absente n'ayant pas voté par procuration : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire fait un point sur la motion de soutien relative à la recommandation aux états du congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe intitulée "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières" qui avait été votée lors du Conseil Municipal en novembre dernier.

Interventions de : M. Patrick THIL, M. le Maire.

DCM N° 20-01-30-1 : Budget Participatif :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une autorisation de programme afin de financer les opérations réalisées dans le cadre du budget participatif, dont l'objectif est d'associer les habitants à la gestion collective de leur ville en formulant des propositions et en priorisant celles qui pourront être mises en œuvre.

Ce dispositif d'investissement de proximité, qui fait aujourd'hui référence au niveau national, est devenu un rendez-vous cher aux Messins.

En 2019 a eu lieu la première édition du budget participatif éco-citoyen. Le processus d'élaboration a débuté le 14 février pour s'achever le 7 novembre dernier, par la réunion au cours de laquelle les habitants ont classé les propositions éligibles.

Le tableau, joint en annexe, reprend, pour information, l'ensemble des projets priorisés dans le cadre du budget participatif.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la mise en œuvre du budget participatif 2019 sur la base de la liste prévisionnelle des opérations priorisées jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter, en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.

Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Philippe CASIN, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Philippe CASIN.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Agnès MIGAUD, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-2 : Programme 2020 du pôle parcs, jardins et espaces naturels :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Les missions du pôle parcs, jardins et espaces naturels ont connu récemment d'importantes évolutions liées au contexte de transition écologique, et à l'émergence de besoins sociétaux nouveaux.

Le projet de pôle élaboré durant le 1^{er} semestre 2019, en lien avec les autres services de la ville et de la métropole, des experts extérieurs à la ville, mais aussi les habitants, a ainsi

permis de définir une trajectoire vers une ville plus résiliente, avec des jardins favorisant le bien-être, la santé et la socialisation.

Pour ce faire, dans le cadre du budget prévisionnel d'investissement 2020, il est prévu une enveloppe de 1 440 000 € TTC, dont les principales priorités concernent la rénovation des parcs et jardins et de leurs équipements (aires de jeux, mobilier...), le renforcement de la trame verte et le développement d'une trame fraîcheur, l'amélioration des conditions de travail des agents, ainsi que la poursuite des travaux de confortement des jardins familiaux et de rénovation des serres du Jardin botanique.

Ce budget se détaille comme suit :

1. Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers : 200 000 €

Comme tous les ans, des travaux sont nécessaires pour rénover et moderniser les parcs, jardins et promenades de la Ville de Metz, avec comme corollaire la volonté de laisser toujours plus de place à la biodiversité et d'anticiper l'évolution climatique, tout en intégrant les contraintes budgétaires pour un entretien plus économique :

- végétalisation de surfaces minérales (lutte contre les îlots de chaleur),
- rajeunissement et modifications des plantations de manière à les rendre plus résistantes aux aléas climatiques (sécheresse, canicules...),
- réaménagement de certains chemins afin d'améliorer leur accessibilité,
- extension de la signalétique (panneaux informatifs, mâts de jalonnement...),
- aménagements qualitatifs et développement du concept des jardins archipels (afin de conforter l'attractivité touristique).

Les principales opérations déjà définies pour 2020 porteront sur le réaménagement et la sécurisation du square des Maraîchers à la Patrotte, et le déploiement d'une nouvelle signalétique à l'entrée des principaux parcs et jardins.

2. Renforcement de la trame verte et bleue : 200 000 €

La trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, l'artificialisation et la fragmentation des territoires. Il s'agit de constituer un réseau végétalisé entre les différents espaces naturels, afin de permettre des échanges entre eux, et que les espèces animales et végétales aient ainsi, tout comme l'Homme, la faculté de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire...

Dans ce cadre, il s'agira notamment en 2020 de conforter ou de créer de nouvelles haies bocagères dans les différents quartiers de Metz, le long des cheminements ou des voiries.

A noter que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet TVB lancé par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et que les travaux de plantation pourront être subventionnés jusqu'à hauteur de 80 %.

3. Gestion du patrimoine arboré : 35 000 €

Ces crédits concernent plus spécifiquement le renouvellement des arbres des parcs et des différents boisements de la ville, dans le cadre de la gestion annuelle réalisée par l'équipe des arboristes grimpeurs du pôle parcs et jardins.

4. Déploiement des bornes fontaines sur les aires de jeux : 30 000 €

Il s'agira d'équiper peu à peu les principales aires de jeux de la ville, de fontaines d'eau potable particulièrement appréciables et recherchées en période de forte chaleur. L'objectif est ainsi de développer une "trame fraîcheur" sur la ville, dans le contexte actuel de réchauffement climatique. A noter que dans le cadre du budget participatif, les habitants ont de leur côté alloué à ce même projet une enveloppe de 25 000 €, qui viendra s'additionner aux crédits du pôle parcs et jardins, permettant ainsi pour 2020 d'équiper près d'une quinzaine d'aires de jeux.

5. Diagnostic des fontaines d'agrément : 10 000 €

Toujours dans le même objectif de développer une trame fraîcheur sur la ville, il est prévu de réaliser un diagnostic des fontaines d'agrément, avant d'envisager la réalisation de nouvelles fontaines sur la ville à compter de 2021.

6. Entretien et réfection des aires de jeux, entretien des terrains multisports : 220 000 €

Chaque année, afin de répondre aux demandes des usagers et de garantir une sécurité maximale, des travaux sont nécessaires pour rénover (partiellement ou intégralement) les aires de jeux et les terrains multisports de la ville, soit en raison du vieillissement normal des structures, soit pour répondre à des besoins nouveaux, ou soit, malheureusement, du fait d'actes de vandalisme.

Les crédits se décomposent comme suit :

- **Gros entretien et réfection partielles des aires de jeux : 160 000 €**

Il s'agira notamment de rénover intégralement l'aire de jeux du square des Maraîchers à la Patrotte, de remplacer la structure pour les plus petits du square Loiseaux de Persuis, ou encore de compléter l'aire de jeux du parc de la route de Vallières, avec l'ajout de jeux pour les plus petits.

- **Entretien des terrains multisports : 60 000 €**

Est notamment prévue la réfection du terrain multisports de l'allée St Urbice à Bellecroix, dont le gazon synthétique a été endommagé par un acte de vandalisme.

7. Rénovation des Serres du Jardin Botanique : 300 000 €

Depuis 2017, de gros travaux ont été entrepris sur les serres de collections du jardin botanique : réfection du système de chauffage et remplacement des vitrages des 3 chapelles arrière (dans un souci d'efficacité énergétique), mise aux normes de sécurité, amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En 2020, il est prévu de remplacer une partie des menuiseries métalliques du bâtiment historique en briques et pierres de Jaumont. Ces verrières centenaires sont en effet très corrodées : certaines ne s'ouvrent plus, et d'autres commencent à faire éclater la maçonnerie, avec un risque à terme d'effondrement des voûtes.

8. Programme de rénovation des vestiaires : 210 000 €

Afin d'offrir aux agents du pôle parcs et jardins des locaux fonctionnels, en bon état et conformes à la réglementation, de gros investissements sont nécessaires.

Le budget 2019 comprenait la réalisation d'un hangar à matériel pour l'équipe des jardiniers

du secteur ancienne ville. Toutefois, le permis de construire ayant été accordé très tardivement, les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2019, et ont donc été reportés au printemps 2020, pour un montant de 210 000 €.

9. Rénovation des Jardins Familiaux : 90 000 €

Des interventions d'entretien et de réaménagement sont menées en permanence pour maintenir en bon état les équipements des 871 parcelles de jardins familiaux.

Ces jardins contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants, tout en ayant une forte dimension sociale de par leur vocation vivrière : ce sont en effet plus de 15 hectares qui sont alloués à une agriculture de proximité, avec des pratiques écologiques fortement encouragées.

10. Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier divers : 75 000 €

Ces crédits permettront d'une part le renouvellement réalisé en permanence des bancs, corbeilles, barrières, bacs d'orangerie... pour cause de vieillissement ou de vandalisme.

Et d'autre part, il s'agira de poursuivre le déploiement dans les quartiers de mobiliers d'assise adaptés aux seniors (bancs, fauteuils, appuis ischiatiques...), suite à l'expérimentation lancée en 2019 sur le quartier Sainte-Thérèse.

11. Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 70 000 €

Enfin, comme tous les ans, divers petits équipements seront remplacés, afin de garantir aux agents du pôle parcs et jardins des conditions de travail optimales : matériel électroportatif (plus léger ou plus ergonomique), équipement mobilier dans les vestiaires, etc. Les serres municipales du centre horticole route de Woippy bénéficieront de travaux d'entretien, et les réseaux d'arrosage seront rénovés et étendus.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REALISER** les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 1 440 000 € T.T.C., dont le financement est assuré au programme d'investissement 2020 :
 - Création, rénovation et mise en accessibilité PMR des espaces verts dans les quartiers : 200 000 €
 - Renforcement de la trame verte et bleue : 200 000 €
 - Gestion du patrimoine arboré : 35 000 €
 - Déploiement des bornes fontaines sur les aires de jeux : 30 000 €
 - Diagnostic des fontaines d'agrément : 10 000 €
 - Entretien et réfection des aires de jeux, entretien des terrains multisports : 220 000 €
 - Rénovation des Serres du Jardin Botanique : 300 000 €
 - Programme de rénovation des vestiaires : 210 000 €
 - Rénovation des Jardins Familiaux : 90 000 €
 - Acquisition de bancs, corbeilles et mobilier divers : 75 000 €
 - Amélioration des conditions de travail et entretien de l'outil de travail : 70 000 €
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Interventions de : Mme Béragère THOMAS, M. Philippe CASIN, M. Jérémy ALDRIN,

Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thomas SCUDERI, Mme Béatrice AGAMENNONE.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Philippe CASIN.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Agnès MIGAUD, Mme Hanifa GUERMITI, M. William SCHUMAN, Mme Christine SINGER, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-3 : Convention de partenariat avec la SNCF pour la réalisation d'un jardin éphémère sur le parvis de la Gare de l'Est à Paris :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

En 2019, la Ville de Metz et la SNCF ont développé un partenariat, afin de réaliser un jardin éphémère sur le parvis de la Gare de l'Est à Paris.

Ce jardin, qui a été ouvert au public de mi-avril à fin septembre, et qui a accueilli un peu plus de 190 000 visiteurs, a ainsi constitué un beau faire-valoir pour la collectivité, permettant de diffuser auprès des Parisiens et des usagers de la Gare de l'Est les valeurs et le savoir-faire des agents de Metz, "Ville Jardin".

Le jardin a également permis à l'Office de Tourisme de Metz d'avoir un relais d'information

très appréciable pour les évènements culturels estivaux messins – dont Constellations – et d'une façon plus générale, pour la Ville de Metz, de disposer d'une très belle vitrine en matière d'attractivité touristique, culturelle et économique.

Il est ainsi proposé de renouveler pour l'année 2020 la convention de partenariat avec la SNCF.

Le jardin de la Gare de l'Est sera implanté au même emplacement qu'en 2019, et sera ouvert au public tous les jours de 10h à 20h durant la période allant de mi-avril à fin septembre 2020.

Le partenariat établi avec la SNCF, équilibré en termes de moyens mis en œuvre, donnera lieu à la signature d'une convention, jointe en annexe, qui détaille les engagements respectifs.

Ainsi, la participation de la Ville de Metz, estimée à 30 000 € hors main d'œuvre en régie, concernera comme en 2019 le travail de conception du jardin, l'achat de mobiliers divers, la signalétique du jardin, le réemploi de plusieurs éléments issus des précédents jardins éphémères de la Gare de l'Est et de la place de la Comédie, et une partie de la communication du projet. La SNCF financera pour sa part, différents éléments de mobilier (transats, pergolas etc.), la mise en place de toute la structure du jardin (gazon synthétique, jardinières...) et l'entretien des plantations durant tout l'été par une entreprise paysagiste privée. La SNCF prendra également à sa charge une partie des frais de déplacement des personnels de la ville de Metz, l'ouverture et la fermeture du site ainsi que l'accueil permanent par deux personnes durant les heures d'ouverture.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat avec la SNCF, joint aux présentes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou document relatif à sa mise en œuvre.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS, Mme Martine NICOLAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia

SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : M. Philippe CASIN, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-4 : Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2020 :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Plusieurs associations de développement durable ont leur siège ou sont présentes au Cloître des Récollets à Metz et contribuent ainsi au développement de ce lieu emblématique dans le domaine de l'écologie et du développement durable et solidaire par des actions de proximité, en direction des messins.

Pour l'année 2020, il est proposé de soutenir six associations de promotion du développement durable dont l'objectif consiste à mettre en œuvre des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

L'Institut Européen d'Ecologie (IEE) en premier lieu, qui va développer en 2020 un programme ambitieux dans le domaine du développement durable et de la transition écologique avec :

- La troisième édition élargie du festival dédié à la transition écologique CINEMATERRE, la poursuite des cinémaridis au cinéma Klub et la mise en place d'une programmation "off" pour les publics empêchés ;
- La troisième édition de l'initiative "Youth4Planet" qui a déjà permis à dix classes messines de réaliser des petites vidéos sur l'environnement ;
- Le lancement du "Concours de la résilience" avec les collèges de Metz et de la Moselle, qui a pour objet de faire travailler les collégiens sur des œuvres vidéo, musicales et plastiques (œuvres en matériaux recyclés, sculptures, peintures, etc.) sur le thème de la résilience ;
- La poursuite de l'animation des ODD sur le territoire et la participation aux animations telles que la fête de l'Ecologie, la semaine européenne du développement durable, etc.
- Le développement d'un module sur l'écologie avec l'Université de Lorraine et la poursuite du partenariat engagé avec Georgia Tech sur le thème "le développement durable vu d'Europe".

En second lieu, il est proposé de soutenir l'action menée par la **Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE)**, dont l'objet consiste à promouvoir l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique et à œuvrer pour le développement durable par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d'éducation du plus grand nombre.

En 2020, la SFE :

- Proposera des visites guidées des jardins des plantes médicinales et toxiques au Cloître des Récollets ainsi que des ateliers de sensibilisation à la nature et à la santé durable ;
- Organisera des colloques et formations en lien avec l'ethnopharmacologie ;
- Publiera les actes du colloque "Le voyage des plantes" ;
- Poursuivra l'aménagement du droguier en coopération avec le Musée de la Cour d'Or ;
- Participera avec le Centre Pierre Janet au sein de l'Université de Lorraine à la création d'un Diplôme Universitaire intitulé « Ethnopharmacologie appliquée aux problématiques de la sociologie en thérapeutique ».

L'association CPN les Coquelicots va poursuivre en 2020 le développement de l'Espace Educatif Eau & Ecotourisme (4 E) situé au Cloître des Récollets en développant des « outils » en pédagogie active. Cet espace va accueillir plus de 3 000 participants sur une année avec l'organisation d'ateliers sur l'eau, de balades, et de veillées. Une mare sera opérationnelle au printemps 2020 (à l'arrière du jardin des Plantes toxiques du Cloître des Récollets) et permettra en complément de l'aquarium d'eau vive déjà présent en salle, d'observer la faune aquatique (larve libellule, coléoptère, punaise d'eau...) présente dans l'eau stagnante en extérieur. Les écoles messines, les centres de loisirs, les structures d'éducation spécialisée, les familles, les seniors, etc. seront accueillis dans cet espace tout au long de l'année.

L'association Mirabel LNE est une fédération dont l'objet consiste à mobiliser les compétences associatives présentes sur le territoire pour mener des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement. En 2020, l'Association Mirabel LNE :

- Organisera 5 conférences-thématiques sur l'environnement ;
- Organisera la Fête annuelle de l'Ecologie au Cloître des Récollets dont l'objectif consiste à faire découvrir les associations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement.

Mirabel LNE sollicite également une aide pour renouveler son parc mobilier vieillissant.

L'association Les Petits Débrouillards, qui dispose en Grand Est d'une antenne à la MJC de Borny et qui va mener des actions auprès de quatre écoles messines sur la thématique de l'énergie et du réchauffement climatique par de la pédagogie active basée sur l'expérimentation et de la réflexion de groupe.

Artisans du Monde Metz qui souhaite développer un partenariat éducatif sur l'année avec le tiers lieu AGORA : une animation par mois, en alternance à l'Agora (à destination des jeunes) et au centre de documentation d'Artisans du Monde (à destination des parents et adultes). Des animations et une participation à diverses manifestations en faveur du Commerce équitable seront réalisées notamment à l'occasion de la Quinzaine du Commerce Equitable.-

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser au titre de l'année 2020 une subvention de :
 - 50 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) ;
 - 12 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
 - 15 000 euros à MIRABEL LNE ;
 - 30 000 euros à CPN les Coquelicots ;
 - 4 000 euros aux Petits Débrouillards ;
 - 1 000 euros à Artisans du Monde Metz.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens, les avenants et tous documents ou pièces connexes relatives à ces subventions.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Gilbert KRAUSENER, M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry GOURLOT, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Richard LIOGER.

M. Emmanuel LEBEAU fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à l'Institut Européen d'Ecologie du reste de la motion.

1) **Attribution de subvention à l'Institut Européen d'Ecologie :**

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 5 : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 5 : M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

2) Attribution de subvention aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1: Mme Marie Anne ISLER BEGUIN.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 5 : M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 20-01-30-5 : Convention de rétrocession par la copropriété Coislin Plein Centre à la Ville de Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Situés au pied de la copropriété "*Coislin Plein Centre*", les passages de la Rue Coislin et de la Rue de l'Abreuvoir sont des espaces couverts réalisés au cours des années 70 dans le cadre de l'opération de rénovation et d'urbanisation du secteur.

Ces passages, qui assurent principalement la liaison entre le Quartier Outre-Seille et la Place Saint-Louis ainsi que la desserte de commerces de proximité, présentent la particularité d'être situés à la fois sur du domaine public de la Ville de Metz ainsi que sur des parcelles restées

propriétés privées.

Face à la dégradation et à la vétusté des lieux, un réaménagement ambitieux est envisagé à l'initiative de chacun des propriétaires concernés permettant ainsi une meilleure intégration dans le tissu urbain et de nouvelles qualités architecturales.

A ce titre, la Ville de Metz a effectué en fin d'année 2018 les travaux de réfection des sols dont elle est propriétaire. Dans le même temps, les études pour la reprise des 27 poteaux soutenant l'auvent du passage Coislin ont été réalisées, les autorisations nécessaires obtenues afin d'enclencher les travaux de réhabilitation dès le début de l'année 2020.

Afin de poursuivre la rénovation du secteur, la Ville souhaite, en outre, procéder à un traitement d'ensemble, harmonieux et cohérent du passage Coislin. D'une part, en réservant un traitement identique aux 10 autres poteaux soutenant le bâtiment de la copropriété en surplomb de la rue Coislin, et d'autre part en finalisant la réfection des sols et revêtements en vue de la création d'un cheminement piétons et cyclistes continu.

A cet effet, la copropriété "*Coislin Plein Centre*" s'est engagée lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2019 à mettre à disposition de la Ville de Metz, avant cession à titre gratuit et intégration dans le domaine public communal, les espaces situés en dessous de la partie bâtie dont elle est propriétaire et nécessaires à la réalisation des travaux de réaménagement envisagés.

Une convention de mise à disposition avant rétrocession vient acter la répartition de la domanialité de ces différents espaces qui seront arrêtés avec précision consécutivement au découpage en volume à réaliser par un géomètre expert.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la rétrocession à 1 € de l'espace sous la tour de la copropriété "*Coislin plein centre*" après un découpage en volume excluant les parties propres au bâtiment.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du terrain ainsi que l'ensemble des éléments permettant cette acquisition.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA,

M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. William SCHUMAN, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-6 : Convention de maîtrise foncière opérationnelle entre l'EPFL/BATIGERE/Ville de METZ-Ancien Hôpital Sainte-Blandine :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Les hôpitaux privés de Metz poursuivent leur restructuration.

Ainsi l'hôpital Sainte Blandine, propriété de la Fondation Œuvre de Sainte-Blandine, prévoit de cesser son activité en 2022.

Une partie du site sera repris par BATIGERE pour réaliser dans les locaux réhabilités un programme de 116 logements sociaux, sur une emprise d'environ 6 100 m².

BATIGERE s'engage ainsi à racheter le bien au plus tard le 30 juin 2025.

Dans cette attente, l'EPFL se porte acquéreur du bien pour le conserver en portage durant la définition du projet par BATIGERE, dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention 2020-2024.

L'opération d'ensemble aura pour résultat d'ouvrir sur la ville ce cœur d'îlot de près d'un hectare et d'en faire un véritable quartier, situé à moins de 300 mètres de la place Saint-Louis, emblématique de l'architecture médiévale de la ville, ainsi que du centre piétonnier et commercial.

Aussi, il est demandé à la ville de Metz de soutenir cette future opération de reconversion de Sainte-Blandine en se portant garante du rachat du site dans l'éventualité d'une défaillance de BATIGERE.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de Convention de projet entre l'EPF Lorraine, la Société BATIGERE et la Ville de Metz joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer la convention de projet pré-citée ainsi que tous actes ou documents s'y rapportant.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL, Mme Françoise GROLET, M. Richard LIOGER.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Jean-Claude TOSI.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 10 : Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 13 : M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Patrice NZIHOU, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 20-01-30-7 : Mise en copropriété et vente d'un appartement sis 13 rue Chambière :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 13 rue Chambière (avec terrain attenant et places de stationnements), cadastré sous :

BAN DE LES ILES / METZ-CENTRE
Section 7 parcelle n°309

L'immeuble est composé de trois appartements actuellement loués : un T3, un T5 et un T6, ainsi que d'un ancien transformateur.

Les locataires ont été informés du projet de vente de l'immeuble. Dans ce cadre, M. Franck REITLER et Mme Chrystelle QUILLET ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de l'appartement qu'ils occupent de type T6 d'une superficie de 133,70 m² comprenant également deux places de parkings, une terrasse, un grenier et une cave.

Dans ce cadre, M. Franck REITLER et Mme Chrystelle QUILLET ont transmis une offre d'achat à 2 100,00 euros par m², soit pour l'appartement de 133,70 m², un montant de 280 770,00 euros.

Le montant de l'offre a été validé par les services de France Domaine.

A ce jour, les deux autres locataires ont indiqué par courrier ne pas être intéressés par l'acquisition de leurs appartements. En vertu de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975, ils disposeront néanmoins d'un droit de priorité pour l'acquisition de leurs appartements respectifs après la mise en copropriété de l'immeuble. S'ils n'exercent pas leur droit de priorité, la Ville de Metz envisage une vente des appartements à l'état occupé.

En vue de la mise en copropriété, la Ville de Metz a sollicité l'établissement d'une esquisse d'étages ainsi que d'un règlement de copropriété et a effectué les démarches préalables pour la désignation d'un syndic provisoire.

En parallèle de la mise en copropriété, il conviendra de mener les opérations suivantes :

- l'achat d'une parcelle d'environ 53 m² à la copropriété voisine. Cette acquisition permettra de régulariser la limite de propriété des emplacements de parkings situés à l'avant de l'immeuble,
- régulariser par acquisition ou échange, après désaffectation et déclassement, de plusieurs parcelles appartenant à Voies Navigables de France. Ceci permettra de faire correspondre les limites physiques actuelles du bâtiment et du terrain attenant aux limites parcellaires,
- établir avec la copropriété voisine une convention de servitude de passage prévoyant une répartition des frais au prorata du nombre de places de stationnement pour l'entretien, la maintenance et/ou le remplacement de la borne automatique d'accès, le déneigement, et la réfection éventuelle de la chaussée d'accès commune aux deux immeubles.

Au regard de l'offre faite par M. Franck REITLER et Mme Chrystelle QUILLET, et considérant que l'immeuble sis 13 rue Chambière ne répond pas directement à un besoin

d'intérêt général ou à un service public, il est proposé de céder l'appartement susvisé au prix de 280 770,00 euros.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 16 janvier 2020 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la mise en copropriété de l'immeuble communal sis 13 rue Chambière à Metz en vue de sa mise en vente.
- **DE CEDER**, en l'état, à M. Franck REITLER et Mme Chrystelle QUILLET, domiciliés 13 rue Chambière à Metz, l'appartement de type T6 d'une superficie de 133,70 m² situé au sein de l'immeuble sis 13 rue Chambière à Metz et comprenant également deux places de parkings, une terrasse, un grenier et une cave, soit les lots 4, 6, 17 et 18 ainsi que la quote part des parties communes correspondantes, le tout actuellement cadastré sous :

BAN DE LES ILES / METZ-CENTRE
Section 7 parcelle n° 309

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 280 770,00 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- **DE PRENDRE** en charge les frais résultants de la mise en copropriété de l'immeuble et de diagnostics.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à représenter les intérêts de la Ville de Metz au sein de la copropriété à constituer.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à finaliser et signer tous documents y afférents notamment ceux relatifs à la mise en copropriété de l'immeuble, ainsi que le compromis et l'acte de vente.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 15 : M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 20-01-30-8 : Attribution de subventions aux associations famille et petite enfance au titre de l'année 2020 :

Mme SAGRAFENA, Rapporteur, expose :

La mise en œuvre de la politique de la Ville de Metz en faveur de la famille et de la petite enfance sur le territoire s'appuie sur les actions menées par l'ensemble des établissements d'accueil et dispositifs d'information et d'accompagnement municipaux, ainsi que sur le tissu associatif historiquement très actif dans ce domaine à Metz.

Cette collaboration entre acteurs municipaux et associatifs repose d'une part sur des échanges, réflexions et observations communes, actions concertées et complémentaires de développement et d'amélioration de services du domaine de la famille et de la petite enfance, et se traduit d'autre part, par un soutien financier consenti par la Ville de Metz permettant à ces associations de pérenniser le service qu'elles rendent, aux côtés de la municipalité, aux familles du territoire.

Ainsi, les domaines d'intervention des partenaires soutenus s'inscrivent au sein :

- **d'actions d'accompagnement et de soutien à la Parentalité**, comme les services de consultation et de médiation familiale (Marelle, Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle), les lieux d'accueil parents enfants (Maison d'Anjou, ACS Agora, Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), ou l'organisation de débats et de conférences autour du thème de la famille (café des parents de l'EPE57) ;
- **d'actions en faveur de l'enfance et d'aides à la famille**, au travers d'animations organisées au profit d'enfants hospitalisés (Pédiatrie Enchantée) ou accueillis au sein des établissements petite enfance (Metz Gym), de services d'aide à la personne à domicile (ALYS - ex-AFAD de Moselle), d'actions envers les familles plus démunies (Amis Sans Frontières 57), ou bien encore en favorisant la défense et la représentation de la famille (Union Départementale des Associations Familiales) ;
- **de services de crèches et de halte-jeux** proposés par les associations en complément de l'offre d'accueil municipale. Représentant un total de 421 places d'accueil collectif,

les établissements gérés par les différents partenaires associatifs (Cogeham : 7 structures pour 165 places ; Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot : 1 structure de 85 places ; Enfance et Famille : 1 structure de 80 places ; Récollets : 1 structure de 60 places, Halte-jeux Arc En Ciel : 1 structure de 16 places ; Halte-jeux Tournicoti : 1 structure de 15 places) sont implantés dans l'ensemble des quartiers messins et proposent un accueil qualitativement équivalent à l'offre municipale (726 places dont 616 collectives et 110 familiales).

C'est pourquoi, en complément de la prestation de service unique et de l'aide à l'investissement versées par la Caisse d'allocations familiales de la Moselle, la Ville apporte son soutien financier à ces associations, tant en fonctionnement qu'en investissement, de manière à pérenniser la qualité de l'accueil des enfants âgés de 0 à moins de 6 ans sur le territoire messin.

Il convient de souligner que les efforts consentis par les crèches associatives, tant pour maîtriser leurs dépenses que pour optimiser leur activité, leur permettent d'atteindre un meilleur taux d'occupation et de ce fait d'enregistrer davantage de recettes. Cela a ainsi permis, depuis plusieurs années, de calibrer au plus juste la contribution versée par la Ville de Metz, qui vient en complément des autres financements.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 2 170 680,74 € selon la répartition figurant ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** au titre de l'année 2020 les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de 2 170 680,74 € :
 - 1. Actions en faveur de l'Enfance et de l'Adolescence / fonctionnement : 88 857,00€ €**
 - Marelle : 23 678,00 €
 - Metz Gym : 12 000,00 €
 - La Pédiatrie Enchantée : 900,00 €
 - Centre Social Agora / La Cour Ensoleillée- Lieu d'Accueil Parents-Enfants : 20 000,00 €
 - La Maison d'Anjou / Lieu d'Accueil Parents-Enfants de Borny : 19 980,00 €
 - CMSEA / Lieu d'Accueil Parents-Enfants : 12 299,00 €
 - 2. Aides à la Famille/ fonctionnement : 14 277,00 €**
 - ALYS (ex Association Familiale d'Aide à Domicile de Moselle) : 525,00 €
 - Amis sans frontières de Moselle : 190,00 €
 - Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle : 1 275,00 €
 - UDAF / maison de la famille : 12 287,00 €
 - 3. Crèches et garderies / fonctionnement : 1 988 144,74 €**
 - Centre de la Petite Enfance Bernard CHABOT : 467 908,93 €
 - Enfance et famille / crèche Obordunyd: 384 798,84 €
 - Crèche des Récollets : 352 471,27 €
 - Comité de GEstion des Haltes-d'enfants de l'Agglomération Messine : 744 688,63 €
 - Halte-Jeux Tournicoti : 8 336,00 €
 - Centre Socio Culturel Metz Centre / Halte-Jeux Arc en Ciel : 29 941,07 €
 - 4. Crèches et garderies / investissement : 79 402 €**
 - Sous réserve de production auprès de la Ville de Metz des pièces comptables justifiant

des dépenses d'investissement réellement engagées et réglées, dans les conditions mentionnées au §2.2 des conventions d'objectifs et de moyens annexées à la présente :

- Centre de la Petite Enfance Bernard CHABOT : 7 780 €
- Enfance et famille / crèche Obordunyd : 16 300 €
- Crèche des Récollets : 4 844 €
- Comité de GEstion des Haltes-d'enfants de l'Agglomération Messine : 50 478 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens telles que figurant en annexes ainsi que les lettres de notification.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFEN, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 16 : M. Richard LIOGER, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Patrice NZIHOU, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR : DCM N° 20-01-30-9 : Point reporté - Dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des établissements scolaires sous contrat d'association et sous contrat simple :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

En application du Code de l'Education pris notamment en ses articles L.442-5 à L.442-5-1, L.442-12, R.442-44 et R.442-53, la Ville de Metz apporte son concours financier aux classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association et sous contrat simple.

En abaissant l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans, la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 "pour une école de la confiance " rend obligatoire la participation financière des communes aux classes maternelles des écoles privées sous contrat d'association. Cette obligation entre en vigueur à compter du 1er septembre 2019.

Dans ce cadre, la Ville de Metz ajoutera, à son soutien financier annuel aux classes élémentaires sous contrat d'association et sous contrat simple, les classes maternelles des établissements privés sous contrats d'association. Seules les classes maternelles des établissements messins sous contrat d'association sont concernées, à savoir l'Institution De La Salle et l'Ensemble scolaire Saint Etienne.

Cette dépense est affectée aux dépenses de fonctionnement, hors investissement.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de verser une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € par élève messin de classe élémentaire et de classe maternelle.

Ce forfait communal versé pour les élèves de classes maternelles sera réévalué pour atteindre progressivement le montant de 1 200 € par élève, lors de l'année scolaire 2021-2022.

Le versement de la participation s'effectuera au vu d'un état trimestriel nominatif des élèves présents, transmis par les établissements.

Le montant global de la contribution est estimé à : 407 919 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser au titre de l'année scolaire 2019/2020 une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € par élève messin scolarisé en classe élémentaire dans une école privée sous contrat d'association et sous contrat simple selon la répartition prévisionnelle jointe en annexes.
- **DECIDE** de verser au titre de l'année scolaire 2019/2020 une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € par élève messin scolarisé en classe maternelle dans une école privée sous contrat d'association selon la répartition prévisionnelle jointe en annexes.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y afférent.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à demander à l'Etat la compensation financière des dépenses nouvelles induites par le financement des élèves scolarisés en écoles maternelles privées sous contrat.

Interventions : M. Pierre GANDAR, M. Jean-Claude TOSI.

Explication de vote demandée par : Mme Myriam SAGRAFENA, M. Patrick THIL, M. Pierre GANDAR, Mme Agnès MIGAUD.

SUITE AUX DIFFERENTES INTERVENTIONS, LE POINT EST RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

DCM N° 20-01-30-10 : Actions éducatives et ressources sur temps scolaire :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial 2018-2021 et du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), la Municipalité met tout en œuvre pour favoriser l'épanouissement de l'enfant. En complémentarité de l'Education Nationale, elle s'engage ainsi à soutenir les acteurs éducatifs menant sur temps scolaire des actions éducatives et des ressources pédagogiques mises à disposition des jeunes écoliers messins.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose d'apporter son soutien financier au projet Ecolier au spectacle.

L'éducation artistique tient une place importante dans la politique municipale, comme le rappelle le CT-EAC visant à assurer à 100 % des enfants scolarisés dans les écoles messines l'accès à un Parcours d'Education Artistique et Culturel.

La Ville de Metz propose de poursuivre son soutien financier au projet : « Ecolier au spectacle » en direction des élèves de maternelles pour 2020.

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et l'Union Départementale des MJC de Moselle ont sollicité la Ville de Metz, afin d'obtenir une subvention qui va permettre à près de 1 300 enfants messins - principalement des élèves de grande section de maternelle des écoles publiques de Metz - de découvrir une offre artistique de qualité durant le temps scolaire.

Des pistes de travail d'accompagnement de l'enfant et de sensibilisation seront communiquées aux enseignants partenaires en complément de la représentation. Les principaux objectifs *d'Ecolier au Spectacle* restent inchangés : apprendre aux jeunes écoliers à affiner leur esprit critique, à aiguïser leur perception, les conduire à devenir des spectateurs avertis et donc à s'épanouir.

Il est proposé de verser une participation financière de 15 000 € à l'Union Départementale des MJC de Moselle et de 25 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une participation financière de :

- 15 000 € à l'Union Départementale des MJC de Moselle.
- 25 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 40 000 € au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour le projet « Ecolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit :
25 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle et 15 000 € à l'Union Départementale des MJC de Moselle.
- **D'APPROUVER** les termes des projets de conventions d'objectifs et de moyens correspondants joints en annexes.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente opération.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Françoise GROLET, Mme Bérangère THOMAS

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Richard LIOGER, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-11 : Ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise pour le jeune public :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz entretient des liens privilégiés avec les collectivités de la République populaire de Chine. Acté en fin d'année 2019, le jumelage avec la Ville de Nankin prévoit notamment une coopération renforcée dans le domaine éducatif.

Cette coopération, véritable atout pour notre territoire, s'est concrétisée, dès 2015, avec le déploiement d'une antenne de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) à Nankin. Cette implantation franco-chinoise permet ainsi des échanges annuels d'une centaine d'étudiants chinois et français.

La présence à Metz d'un des seize Instituts Confucius implantés en France permet de créer des partenariats entre l'Institut Confucius de l'Université de Lorraine et la Ville de Metz. L'Institut Confucius est une structure universitaire de coopération franco-chinoise (Université de Lorraine, Université de Technologie de Wuhan et Hanban), également soutenu par les autorités territoriales. Depuis sa création, il reste fidèle à sa vocation d'être un lieu d'échanges et de découvertes dans les domaines culturel et linguistique. A travers la mise en place d'actions riches et diversifiées, il contribue à l'enrichissement de l'environnement transculturel universitaire et local et au développement des relations amicales entre les peuples.

Dans ce contexte, et en concertation avec la Ville de Metz, l'Institut Confucius propose de reconduire des ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise en collaboration avec la Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel dans le cadre du dispositif périscolaire. Lancé lors de l'année scolaire 2018/2019, ce projet participe ainsi à l'enrichissement des temps périscolaires proposés aux petits messins.

A travers explications et démonstrations ainsi que des jeux interactifs, ces ateliers permettront aux enfants de découvrir la diversité de la culture chinoise et d'aller à la rencontre de la langue et de l'écriture chinoises.

Les ateliers auront lieu une fois par mois (de janvier à juin 2020). Les thèmes proposés sont les suivants :

- A la rencontre de l'encre chinoise : atelier de peinture chinoise.
- A la découverte de l'écriture chinoise à travers la calligraphie.
- Voyage musical : découverte de la mélodie chinoise à travers des instruments et des chants.

Des modifications peuvent être apportées en fonction des besoins du public et en concertation avec les partenaires.

Les modalités d'organisation de cette action sont définies dans une convention d'objectifs et de moyens entre l'Institut Confucius, la Maison de la Culture et des Loisirs et la Ville.

Compte tenu du succès de l'opération lors de l'année scolaire 2018/2019, la Ville entend répondre favorablement à la demande de l'Institut Confucius en versant une subvention de 1 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 000 € au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour le projet « Ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise », à destination des élèves messins, à l'Institut Confucius.
- **APPROUVE** le projet de conventions d'objectifs et de moyens correspondants joints en annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses

avenants éventuels, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. René DARBOIS, Mme Doan TRAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : Mme Bérangère THOMAS.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Patrice NZIHOU a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Hanifa GUERMITI, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-12 : Avenant n°1 au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Metz :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Depuis plusieurs années, la Ville de Metz fait de l'éducation artistique et culturelle un pilier de sa politique culturelle. À travers ses institutions comme la Cité musicale-Metz, le Centre Pompidou-Metz, par des dispositifs tels que les résidences artistiques à l'école, Démon-

Écolier au spectacle, les ateliers du patrimoine ou le lancement d'un passeport culturel, son objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux jeunes messins d'être au contact des artistes et d'être sensibilisés aux arts dès leur plus jeune âge.

L'engagement de la Ville de Metz a été formalisé en juin 2018 par la signature d'un second Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle avec l'État (Direction régionale des affaires culturelles Grand Est et Rectorat de l'académie Nancy-Metz), étendu à la Métropole de Metz, inscrivant l'objectif commun de permettre l'accès à des projets EAC de qualité à 100 % des jeunes élèves des écoles messines d'ici 2020. La richesse de cette action a distingué Metz, en qualité de ville laboratoire 100 % EAC, par les Ministres de la Culture et de l'Éducation Nationale, avec 9 autres collectivités françaises, en septembre 2018.

Depuis 2018, la Ville a élargi fortement son dispositif des résidences d'artistes à l'école avec, pour la saison 2019/2020, 27 résidences. Par ailleurs, la Ville a remis un passeport à 100 % des élèves. Elle a organisé les premières Assises nationales de l'éducation artistique et culturelle à la Cité musicale-Metz, le 3 juillet 2019, lesquelles ont connu un franc succès. En outre, une enquête, réalisée sur l'année scolaire 2018/2019 notamment auprès de l'ensemble des écoles publiques de Metz, a montré que 84 % d'entre elles faisaient participer leurs élèves à des actions regroupant les 3 piliers de l'EAC (rencontre, pratique et connaissance).

Dans ce contexte, les signataires du contrat territorial EAC souhaitent élargir l'impact des actions engagées, après deux années de contractualisation, et mieux valoriser l'ensemble des projets EAC menés sur le territoire, notamment en maîtrise d'ouvrage direct de la DRAC Grand Est ou des services de l'académie de Nancy-Metz, dans le cadre d'un premier avenant audit Contrat, joint en annexe et dont l'objet vise à :

- reconnaître l'engagement des signataires dans la mise en œuvre d'actions EAC de qualité sur le territoire du CT-EAC, pour les jeunes de 0 à 18 ans, en associant notamment les collèges et lycées ;
- faciliter une mise en œuvre concertée des actions, dans une logique de continuité éducative et d'ambition culturelle, pour tous les jeunes ;
- valoriser le rayonnement des actions des institutions et acteurs culturels de Metz et de la Métropole, au-delà du territoire messin, en particulier sur l'académie de Nancy-Metz ou en partenariat avec les régions transfrontalières.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du projet de l'avenant n° 1 du CT-EAC de la Ville de Metz, ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser et signer ce dernier.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de l'avenant n° 1 au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle de la Ville de Metz n°2018C135, et illustrant la richesse et le dynamisme de l'éducation artistique et culturelle engagée à Metz, coordonnée directement par les services municipaux et portée par ses partenaires ainsi que l'ensemble des institutions culturelles mobilisées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 dudit Contrat.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Hanifa GUERMITI, M. William SCHUMAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-13 : Versement de la subvention 2020 à l'association TCRM-BLIDA (Bliiida) :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Tiers-lieu d'inspiration, d'innovation et d'intelligence collective, Bliiida accueille aujourd'hui plus de 100 résidents, porteurs d'initiatives innovantes du sillon lorrain dans des domaines très variés : design, art, industries créatives, économie numérique, environnement et innovation sociale. Avec 120 emplois générés, il répond à des projets inédits au croisement des arts, des médias et des technologies. Artistes, artisans, entrepreneurs, associations, institutions, grandes entreprises et médias se côtoient sur ce site de 25 000 m² qui comprend notamment des espaces de création artistique, de réunions, des bureaux, un espace de coworking (30 personnes/jour), un makerspace et des incubateurs d'entreprises.

Dans le domaine du numérique, de l'industrie du futur et de la santé, Bliiida a accueilli en 2019 25 start-ups, singulièrement au sein du programme The pool, incubateur d'excellence du Grand Est, lequel a abouti à la création de 16 entreprises et 85 emplois. Quant aux programmes Fluxus, pour les industries créatives et culturelles, et ESS WE CAN pour l'économie sociale, ceux-ci ont accompagné 7 projets.

L'association multiplie par ailleurs les collaborations avec les différentes institutions culturelles publiques, associatives et privées. Elle propose des rencontres, des animations et des médiations en faveur de l'écosystème entrepreneurial et auprès du grand public par le biais d'évènements dédiés : Makerland, les Jeudis Digitaux, les Meet up Lorn Tech...

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur en mars, Frédéric Lecoin, Bliiida va poursuivre sa transformation pour devenir un tiers-lieu dédié à l'économie numérique et aux industries créatives du Grand Est. Y cohabiteront un quartier d'innovation numérique labellisé French Tech et Lorntech, un quartier d'industries créatives (boîte à outils pour les artistes du territoire), un quartier médias et productions audiovisuelles consacré à l'information et à la création de contenus éditoriaux, ainsi qu'un quartier d'innovation sociale et écologique intégrant un restaurant et une boutique privilégiant les circuits courts et les produits locaux. Les travaux, d'un montant de 11,65 M€, débuteront en septembre 2020 et se poursuivront jusqu'en 2022, avec une première livraison de la Halle du numérique et d'une Grande Halle en 2021, suivie d'une seconde livraison de la Grande Halle en 2022.

Le Bliiida de demain s'est fixé les objectifs suivants :

- Accueillir davantage de projets autour des économies numériques, des industries créatives et des médias ;
- Positionner Bliiida comme un lieu-totem de l'entrepreneuriat sur le territoire régional et métropolitain : un smart building, témoin d'une smart métropole, connectée, inclusive et durable avec le repérage, l'accompagnement des projets de territoire ;
- Ouvrir le lieu au grand public en mettant en place des outils d'accompagnement et des espaces ressources accessibles à tous, adaptés aux échanges et aux synergies ;
- Permettre l'organisation de grandes manifestations et rendez-vous autour du monde de demain ;
- Poursuivre la rénovation de cette ancienne friche industrielle pour la transformer en un lieu écologiquement responsable ;
- Doter Bliiida d'un projet architectural ambitieux et singulier pour favoriser l'attractivité du territoire au niveau national et international.

Pour 2020, la programmation du tiers-lieu comportera des actions collaboratives, innovantes, éducatives, ludiques et accessibles à tous. "Act in space", un marathon de 24h aura lieu en avril afin d'imaginer, à partir de technologies spatiales, les produits de demain et leurs usages. En mai, "Makerland", en collaboration avec AV Lab, permettra de promouvoir les innovations technologiques et artisanales du territoire, notamment des étudiants (ateliers de fabrication, jeux ludiques, démonstrations et expositions). Les projets pour le grand public seront renouvelés tel que "le Metz Beer Fest" ou "la Grande hotte", marché éco-local (décembre).

Dans le cadre de l'éducation au numérique, des visites et ateliers/soirées d'accompagnement pour les scolaires et les seniors seront mis en œuvre ainsi qu'une fabrique artistique et numérique : le makerspace MIDO et la Fabrique des technonautes.

D'autres projets croisés s'implanteront à Bliiida comme le Festival "Photographie Mon amour" de l'association Bout d'Essais ou le Festival du Film Subversif de Metz (The Bloggers Cinéma Club). Des résidences de création seront accueillies, en particulier dans le cadre du Festival Constellations de Metz.

Le budget prévisionnel 2020 de l'association s'élève à 1 940 000 €, fonctionnement et investissement compris. La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 231 500 €, Metz Métropole, de 200 000 €, la DRAC Grand Est, de 40 000 € et le Département de la Moselle, de 10 000 €. Des crédits européens sont inscrits en recettes pour un montant total de 396 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, pour l'exercice 2020, au versement d'une subvention d'un montant total de 335 000 € à l'association TCRM-BLIDA (Bliiida) dont 250 000 € au titre de son fonctionnement et de son programme d'activité et 85 000 € pour ses équipements, suivant les modalités détaillées dans la convention d'objectifs et de moyens 2020, jointe en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** à l'association TCRM-BLIDA (Bliiida), au titre de l'exercice 2020, une subvention pour un montant de 335 000 €, selon la répartition et le calendrier prévu dans la convention jointe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièce connexe à ces affaires, et notamment la lettre de notification et la convention précitée avec la structure bénéficiaire.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Julien HUSSON.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M.

Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC , Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 12 : M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 20-01-30-14 : Les Victoires de la Musique Classique le 21 février 2020 à la Cité musicale-Metz : signature d'une convention de partenariat :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Metz, ville de musique, a le plaisir d'accueillir la 27^e édition de l'émission de télévision "Les Victoires de la Musique Classique" le 21 février prochain à l'Arsenal / Cité musicale-Metz, avec la participation de l'Orchestre national de Metz.

Déjà accueillie il y a 11 ans, à l'occasion des 20 ans de l'Arsenal, les Victoires de la Musique Classique, réalisée en public et en direct, trouve toute sa légitimité en s'installant à Metz. C'est par ailleurs l'occasion de valoriser Metz, récemment désignée Ville créative UNESCO musique.

Le déroulement de cette manifestation présente un intérêt public majeur. En effet, l'organisation de cette manifestation au sein de l'Arsenal et la retransmission vidéo et audio de la soirée via deux médias de dimension nationale – France 3 et France Musique – et à des heures de grande écoute, constitue à la fois un vecteur de diffusion de la musique classique et un moyen de communiquer sur l'image de son orchestre – l'Orchestre national de Metz – de son lieu de résidence - l'Arsenal / Cité musicale-Metz - et au-delà, de la Ville de Metz.

Les excellents scores d'audience de l'émission Prodiges, récemment diffusée sur France 2 confirment la pertinence de ce type d'accueil pour la valorisation l'image de marque de notre cité. Enregistrée à l'automne aux Arènes, la 6^e édition du concours de jeunes virtuoses du classique, avec également la participation de l'Orchestre national de Metz, a réuni pour la demi-finale, 2,4 millions de téléspectateurs, soit 13,9 % de parts d'audience, l'une des meilleures depuis la création du programme, et pour la Grande Finale, plus de 3,2 millions de téléspectateurs (16,6 % de parts d'audience).

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, une convention de partenariat a été rédigée avec l'association "Les Victoires de la Musique", la Cité musicale et la Ville de Metz afin de définir les charges et obligations incombant à chaque co-organisateur.

Le montant de la participation de la Ville de Metz à l'organisation des Victoires de la Musique est estimé à 33 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du projet de la convention de partenariat jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser et signer celui-ci.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat pour l'organisation de la 27^e édition des Victoires de la Musique Classique entre l'association "Les Victoires de la Musique", Metz en Scènes, l'Orchestre national de Metz et la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et toute autre pièce connexe à cette affaire, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOC, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 12 : M. Richard LIOGER, M. Thomas SCUDERI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Selima SAADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 20-01-30-15 : Versement de subventions 2020 aux principaux festivals culturels de Metz :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz s'est engagée dans une politique culturelle durable, s'appuyant sur les institutions et les nombreuses associations dynamiques dans ce secteur et ancrées sur le territoire. En matière de valorisation et de consolidation des festivals, l'action municipale s'est traduite par la signature, l'an dernier, de plusieurs conventionnements d'objectifs et de moyens pluriannuels avec les principaux festivals messins : Le Livre à Metz, Hop Hop Hop et Passages. Ces événements, de par leur écho au plan national voire international, concourent significativement au développement de l'attractivité de notre Cité.

En 2020, la Ville souhaite poursuivre son soutien à chacun d'entre eux et accompagner ces acteurs dans leurs missions de programmation, de diffusion, de création et de rencontres avec le public, singulièrement de médiation et d'éducation.

Festival « Le Livre à Metz » :

Le festival « Le Livre à Metz » se tiendra du 3 au 5 avril 2020 place de la République, à l'Arsenal et dans toute la ville. Manifestation incontournable organisée par l'association éponyme, en partenariat étroit avec la Ville de Metz, elle sera l'occasion de réunir un public élargi pour fêter le livre et ses auteurs à Metz durant trois jours.

Pour cette 33^e édition, le fil rouge « Héroïques » révélera de grandes figures engagées mais aussi les invisibles qui œuvrent au quotidien. À la croisée des écritures littéraires et journalistiques, la manifestation proposera au grand public de rencontrer 220 auteurs, à travers un programme pluridisciplinaire composé de rencontres, tables rondes, débats, mais aussi de spectacles, lectures, et expositions mêlant les regards d'écrivains, de journalistes, photographes ou dessinateurs.

Sont d'ores et déjà annoncés comme invités d'honneur, la romancière Lydie Salvayre, prix Goncourt 2014, et Eric Fottorino, fondateur de l'hebdo « Le 1 ». À leurs côtés, l'auteur et illustrateur François Place sera l'ambassadeur de la littérature jeunesse. Parmi les auteurs ayant confirmé leur présence, figurent Didier Daeninx, Riss, Edmond Baudoin, Coco, Eric Chevillard, Pierre Michon, Macha Méril, Rony Brauman, Eric Cheysson, Jean-Claude

Mourlevat, Catherine Clément, Pierre-René Lemas, Cécile Hennion ou encore Anne-Laure Bondoux.

La Grande Librairie, espace central du festival, ouvert sur la ville et véritable vitrine pour les libraires messins indépendants, sera le théâtre de multiples animations. En hommage à Albert Camus (60^e anniversaire de sa mort), un focus sur son activité de journaliste sera programmé à l'Espace Bernard-Marie Koltès - Metz.

En plus des incontournables remises de prix littéraires, le festival consacrera un espace ainsi que des animations entièrement dédiées aux jeunes. Citons l'exposition de François Place à la médiathèque Jean Macé du 23 mars au 6 avril, celle sur les « French Doctors » de José Nicolas dans la Galerie de l'Arsenal ou encore l'exposition BD « Monstruosa » en partenariat avec l'École Supérieure d'Art de Lorraine.

Les partenariats privilégiés avec les libraires et les Bibliothèques-Médiathèques de Metz seront bien sûr renouvelés, de sorte que les multiples acteurs de la vie littéraire de notre ville participent pleinement à l'organisation de l'événement.

En matière d'éducation artistique et culturelle, l'association Le Livre à Metz poursuit sa contribution à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, amplifiant son travail en amont du festival autour de la sensibilisation au livre et à l'écrit, et à travers un programme d'ateliers et de rencontres avec des écrivains et des journalistes à destination des publics scolaires et empêchés. Citons notamment l'action littérature et mise en voix au centre pénitentiaire impliquant des bibliothécaires de Metz et le comédien Denis Lavant.

Pour rappel, l'édition 2019 a rencontré un vif succès public (35 000 personnes, 70 rendez-vous thématiques) et obtenu de nombreuses retombées médiatiques. 10 librairies messines étaient impliquées ainsi que le réseau des 6 Bibliothèques-Médiathèques de Metz et 14 autres lieux partenaires.

Festival de théâtre « Passages » :

Fenêtre ouverte sur le théâtre international, Passages développe un projet singulier d'accueil de créations internationales. Depuis 2016, elle organise non seulement un festival tous les ans (le festival de théâtre étranger et les Écoles de Passages), soutient des productions de création, met en place des actions à destination des habitants, des projets d'éducation artistique et culturelle (résidences), accompagne les artistes messins et de la Grande Région, mais dirige également un projet européen Bérénice qui mêle spectacle vivant et inclusion sociale.

Pour rappel, le festival Passages a rencontré un vif succès en 2019 avec une fréquentation de 24 000 spectateurs pour 23 spectacles (dont 6 créations et 11 premières en France) et plus de 300 artistes invités, venus de plus de 20 pays différents (Afrique du Sud, Turquie, Guyane, Guadeloupe, Éthiopie, Pologne, Hongrie), ainsi que de nombreuses retombées médiatiques.

Dans ce contexte, la Ville de Metz a signé en 2019 une convention triennale avec l'association pour accompagner celle-ci dans sa démarche d'ancrage territorial. En septembre, Passages a amorcé une nouvelle formule afin de créer un pont vers le festival en 2021 par la construction d'une saison culturelle déployée sur le territoire. Il s'agit d'une programmation de 13 spectacles coréalisés avec plusieurs partenaires culturels (Cité musicale-Metz, Agora, Opéra-Théâtre, Espace Bernard-Marie Koltès, Centre Pompidou-Metz, Cirk'Eole...), dont des créations d'étudiants d'écoles d'art nationales labellisées « École de Passages ».

Avec l'arrivée du nouveau directeur Benoît Bradel en novembre dernier, le projet de l'association va prendre un nouvel élan, avec la préparation du prochain festival Passages. 2020 sera une année exceptionnelle. Des collaborations sont d'ores et déjà engagées pour mettre en place à l'automne le programme « Africa 2020 », labellisé par l'Institut Français. Il s'agit de spectacles issus des pays du continent africain et d'actions culturelles, proposés en collaboration avec l'Espace Bernard-Marie Koltès qui en constituera le QG dans le Grand Est, le FRAC Lorraine et la Cité musicale-Metz.

Festival d'arts de la rue « Hop Hop Hop » :

Le festival « Hop Hop Hop » organisé par la compagnie Deracinemoa, figure parmi les rendez-vous culturels très attendus du début de l'été et contribue au rayonnement et à l'attractivité de Metz. Il investira les rues et les places de Metz, pour la onzième année, du 9 au 12 juillet prochain. Ces rencontres internationales des arts de la rue, gratuites et ouvertes à tous, qui avaient réuni 50 000 spectateurs l'an dernier, proposeront de vivre, pendant quatre jours, une émotion collective autour du rire et de l'humour, véritables outils de mixité sociale.

Depuis 2019, la compagnie Deracinemoa bénéficie d'un conventionnement d'objectifs et de moyens triennal avec la Région Grand Est et la Ville de Metz qui l'accompagnent dans sa démarche d'ancrage du festival sur le territoire.

Pour cette édition 2020, les festivaliers retrouveront le village situé rue de la Chèvre et dans la Cour de l'école Notre-Dame, offrant moments de découverte et convivialité. Soucieux de faciliter l'accès à l'art et à la culture pour le jeune public ainsi que les publics empêchés, Hop Hop Hop proposera également un espace dédié aux familles et par ailleurs programmera des spectacles dans des maisons de retraite.

Festival du Film Subversif de Metz :

Enfin, l'association The Bloggers Cinema Club a sollicité une subvention auprès de la Ville de Metz d'un montant de 15 000 euros, sur un budget prévisionnel de 32 000 euros, pour l'organisation de la 5^e édition du Festival du Film Subversif de Metz, du 26 au 29 mars, en partenariat avec le cinéma KLUB. Fort du succès de l'édition 2019 qui avait rassemblé 3 000 spectateurs, le festival espère fédérer encore plus largement cette année, avec une programmation de longs-métrages internationaux pour la plupart jamais diffusés en France et qui proposent une autre vision de la vie et du cinéma.

Pour soutenir ces festivals de qualité, il est proposé au Conseil Municipal de procéder, pour l'exercice 2020, au versement des subventions aux associations culturelles suivantes, pour un montant total de 445 000 euros, dont 395 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros en investissement, répartis comme suit :

- 190 000 euros à l'association du Livre à Metz, au titre de l'organisation du festival « Le Livre à Metz », dont 175 000 euros en fonctionnement et 15 000 euros en investissement (montant identique à la subvention 2019). À cette subvention s'ajoute une part directe en nature correspondant à la prise en charge des frais de communication et d'interventions des services municipaux. Le budget prévisionnel 2020 s'équilibre à hauteur de 383 847 euros en dépenses et en recettes (hors prestations en nature et valorisation du bénévolat compris). La Région Grand Est a acté un soutien de 27 000 euros, conformément à la convention n°2019C117. Les autres partenaires publics sollicités sont l'État à hauteur de 41 200 euros, Metz Métropole, pour 9 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle, pour 5 000 euros.
- 150 000 euros à l'association Passages au titre de l'organisation des éditions de Passages à Metz, dont 120 000 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissement (montant identique à la subvention 2019). Le budget prévisionnel 2020 s'équilibre à hauteur de 974 322 euros en dépenses et en recettes (prestations en nature et valorisation du bénévolat compris). La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 250 000 euros. Les autres partenaires publics sollicités sont l'État à hauteur de 80 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle, pour 10 000 euros. Des crédits de l'Union européenne à hauteur de 20 000 euros sont inscrits en recettes dans le cadre du programme Interreg.
- 95 000 € à l'association Deracinemoa au titre de l'organisation du festival des arts de la rue « Hop Hop Hop » à Metz en 2020 (montant identique à la subvention 2019). À cette subvention s'ajoute une prise en charge par la Ville de Metz de frais de communication et d'interventions des services municipaux. Le budget prévisionnel 2020 s'équilibre à hauteur de 291 000 euros en dépenses et en recettes (prestations en

nature comprises). La Région Grand Est a acté un soutien de 27 000 euros, conformément à la convention n°2019C166. Les autres partenaires publics sollicités sont Metz Métropole et certaines de ses communes, à hauteur de 50 000 euros et l'État à hauteur de 4 000 euros.

- 10 000 € à l'association The Bloggers Cinema Club au titre de l'organisation du Festival du Film Subversif de Metz, prévu du 26 au 29 mars.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** aux associations culturelles qui organisent diverses opérations festivalières à Metz, au titre de l'exercice 2020, des subventions pour un montant total de 445 000 euros, dont 395 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros en investissement, répartis comme suit :
 - 190 000 euros à l'association du Livre à Metz au titre de l'organisation du festival « Le Livre à Metz », dont 175 000 euros en fonctionnement et 15 000 euros en investissement, conformément à la convention financière jointe.
 - 150 000 euros à l'association Passages au titre de son programme d'activité dont 120 000 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissement, conformément à l'avenant joint.
 - 95 000 euros à l'association Deracinemoa au titre de l'organisation du festival « Hop Hop Hop », dont 90 000 euros en fonctionnement et 5 000 euros en investissement, conformément à la convention financière jointe.
 - 10 000 euros à l'association The Bloggers Cinema Club au titre de l'organisation du Festival du Film Subversif de Metz.
- **D'APPROUVER** les termes des projets d'avenant et de conventions financières, joints en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions financières, les avenants ainsi que tout autre document et pièce connexe à ces affaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérandère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 12 : M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Selima SAADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-16 : Soutien aux associations œuvrant dans les domaines du théâtre et de la danse et complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville a engagé un nouveau plan d'actions en 2019, pour trois ans, en faveur des acteurs œuvrant dans les domaines du théâtre et de la danse, avec notamment la signature de conventionnements triennaux auprès de seize compagnies messines, des festivals de théâtre et arts de la rue, Passages et Hop Hop Hop, ainsi que la mise en relation vers les espaces de création et de diffusion. Ces dispositifs durables, complétés par les résidences de création de la Cité musicale-Metz et de Bliiida, le dispositif régional d'aide à la diffusion dans le cadre du Festival d'Avignon et les résidences d'artistes dans les écoles, favorisent le développement des projets artistiques structurants des compagnies, densifiant ainsi l'écosystème théâtral et chorégraphique messin.

Point 1 : Soutien aux associations œuvrant dans les domaines du théâtre et de la danse.

Le dispositif d'accompagnement pour le théâtre et la danse mis en place par la Ville de Metz sur la période 2019/2020/2021 répond à plusieurs objectifs : encourager de manière durable l'émergence, l'accompagnement, le développement et la promotion des projets artistiques, valoriser la diversité des esthétiques du spectacle vivant, favoriser la création artistique et sa diffusion, et développer l'accès à l'art et à la culture pour tous les publics, en particulier l'éducation artistique et culturelle auprès du jeune public et des publics éloignés de l'offre culturelle.

En parallèle, la Ville poursuit sa démarche d'ouverture des lieux culturels, offrant aux compagnies la possibilité de diffuser, d'accueillir, de produire et créer, de répéter et de stocker dans plusieurs sites : l'AGORA, le site Pouder (travaux en cours pour une ouverture d'ici l'été 2020) et le futur espace dédié à la création de spectacle vivant numérique de Bliiida.

Plusieurs compagnies subventionnées rayonnent dorénavant au niveau régional, national et à l'international. En quatre ans, neuf ont été sélectionnées (dont une à trois reprises) pour participer au festival d'Avignon. La compagnie La Bande Passante y a rencontré un vif succès et comptabilise aujourd'hui près de 140 représentations de son spectacle *Vies de papier*. Les

compagnies Astrov et Pardès Rimonim continuent leurs tournées avec une belle reconnaissance du milieu professionnel. La plupart d'entre eux contribuent à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle engagée par la Ville et l'Etat (résidences à l'école, formation des enseignants, Entr'act...). Forts de ces expériences, ils ont également déployé des actions de médiation envers les publics empêchés, notamment dans les secteurs prioritaires tels que les quartiers de Metz Nord-Patrotte, Metz Borny, Sablon et Bellecroix.

Au vu de ce bilan très positif, la Ville propose de poursuivre cette dynamique par l'attribution de subventions aux seize compagnies conventionnées et de répondre favorablement, à titre exceptionnel, à la demande d'aide en investissement de la compagnie Deracinemoa pour le renouvellement de son véhicule dédié aux tournées et mutualisé avec d'autres compagnies.

Point 2 : Complément de programmation.

À l'occasion des Fêtes de la Mirabelle et des Fêtes de la Saint-Nicolas 2020, il est proposé de soutenir les associations qui réalisent les chars des défilés, par le versement de subventions, correspondant à un montant identique de 3 700 euros par association dont :

- pour Mirabelle : 2 700 €,
- pour Saint-Nicolas : 1 000 € d'acompte (sur une subvention totale par char de 1 750 €).

Au vu de ces différentes demandes associatives, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 174 800 euros, dont 10 000 euros en investissement, et dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 131 500 € au titre du fonctionnement aux associations culturelles suivantes :

Conventionnements triennaux – Soutien au développement

- Pardès Rimonim (théâtre)	12 000 €
- Astrov (théâtre)	10 000 €
- Compagnies Viracocha-Bestioles (théâtre)	10 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques (théâtre)	9 000 €
- Compagnie Mirage (danse)	9 000 €
- Compagnie Roland furieux (théâtre)	9 000 €
- Théâtre en Scène (théâtre)	5 000 €

Conventionnements triennaux - Soutien à l'émergence

- Compagnie Deracinemoa (arts de la rue)	7 000 €
- La Bande Passante (théâtre)	7 000 €
- Compagnie Des Quatre Coins (théâtre)	5 000 €
- Compagnie Corps In Situ (danse)	4 000 €
- L'Ouvre - Boîtes (théâtre)	4 000 €

Conventionnement triennaux – Soutien au projet

- ENZ (création de la pièce <i>Tribu</i>)	2 500 €
- Nunatak Studio (création de la pièce <i>Faune, autobiographie en animal</i>)	2 500 €

- Compagnie Entre les Actes (création du spectacle *L'éphémère*) 2 000 €
- Compagnie 22 (création du spectacle *Mentez-moi*) 2 000 €

Aides au fonctionnement

- EPRA 30 000 €
- Des masques, des voix 500 €

Aide au projet

- Abrazo Tango (*festival de tango et 24h de tango*) 1 000 €
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'investissement, à titre exceptionnel, pour un montant de 10 000 € à la compagnie Deracinemoa en 2020, en vue de l'achat d'un véhicule de tournée.
- **D'ATTRIBUER** des subventions, pour un montant total de 33 300 €, aux associations qui assurent en 2020 la réalisation des chars du Corso fleuri des Fêtes de la Mirabelle et du défilé de la Saint-Nicolas, soit 3 700 € par association, dont 2 700 € pour Mirabelle et un acompte de 1 000 € pour Saint-Nicolas sur un total prévu de 1 750 € :
 - Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange 3 700 €
 - Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle 3 700 €
 - Famille Lorraine de Metz-Borny 3 700 €
 - Fédération Familles de France 57 3 700 €
 - Groupe Folklorique Lorrain de Metz 3 700 €
 - Les Gwendolines 3 700 €
 - Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) 3 700 €
 - La Renaissance de Metz-Devant-Les-Ponts 3 700 €
 - Secours Catholique, délégation de Moselle 3 700 €
- **D'APPROUVER** les termes des projets de convention et d'avenants correspondants, joints aux présentes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens jointe aux présentes, ainsi que les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir

BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 12 : M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Selima SAADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-17 : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 861 150 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées ci-après.

1. Subventions pour fonctionnement

Les associations messines ici concernées, développent leurs projets socioéducatifs pour la plupart dans des équipements municipaux mis à leur disposition dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Devant les difficultés financières de ces dernières années liées aux baisses de subventions et au nouveau dispositif pour les emplois aidés peu adapté au recrutement dans le domaine de l'animation, la Ville a fait à nouveau le choix de maintenir le niveau de financement pour leur fonctionnement.

Les associations continuent, quant à elles, de développer leurs activités en lien étroit avec les préoccupations et besoins des habitants.

Thématique récurrente et sujet d'actualité incontournable, l'écologie a fait son entrée dans de nombreuses structures, jusqu'à devenir, dans certains cas, le fil conducteur de toutes les actions proposées tant elle est transversale et universelle. Ainsi on voit apparaître des "repair cafés", des ateliers d'échanges de savoirs et de DIY (Do It Yourself, pour apprendre à fabriquer soi-même ses produits ménagers, de beauté etc.), une ressourcerie (récupération, réparation et valorisation d'appareils en tous genres), des trucothèques (pour l'échange gratuit d'objets), des jardins pédagogiques et participatifs, un centre de ressources (regroupement d'informations, de jeux, d'outils etc. sur le développement durable). D'autres mettent en place des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature) et des "CDD jeunes" (Contrat

Développement Durable) où les jeunes deviennent les ambassadeurs de l'écologie au sein de leur quartier en échange de places de cinéma, tickets de bus, piscine etc...

La solidarité, autre sujet fort de l'actualité citoyenne, est également au cœur des actions proposées. Epicerie et frigos solidaires, adhésion au dispositif ProxiDon (plateforme numérique permettant aux commerces alimentaires de proximité de faire des dons aux associations), lutte contre l'isolement (fêtes et repas partagés et participatifs, samedis des amis, café social), informations sur les droits de chacun, orientation vers les bons interlocuteurs, aides administratives ou pour la recherche d'emploi...

De nombreuses actions visent également à recréer du lien social et intergénérationnel tels que des moments conviviaux, des temps de jeux et d'animations diverses dans les structures ou hors les murs dans les rues du quartier ou les cours d'immeubles, du sport en famille, du théâtre intergénérationnel, des visites régulières des enfants dans les maisons de retraites ou les résidences seniors ou encore de l'accompagnement scolaire assuré par des retraités. Une nano-brasserie a même vu le jour faisant suite à des ateliers de dégustations qui ont eu beaucoup de succès permettant ainsi de rassembler des habitants du quartier d'horizons très variés.

Concernant les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM : périscolaire, mercredis, vacances scolaires), on constate dans presque l'ensemble des structures organisatrices une forte augmentation de la fréquentation, entraînant parfois des problématiques liées au manque d'espace. Dans ces ACM se développe également l'accueil d'enfants en situation de handicap, un réel progrès pour les familles concernées qu'il s'agira petit à petit de généraliser à l'ensemble des associations.

Dans de nombreux cas, des partenariats se mettent en place avec des associations du quartier ou des institutions (notamment dans le domaine social ou de l'éducation spécialisée) ainsi qu'entre les structures de quartiers différents (déplacement de groupes d'enfants ou de familles d'un centre à l'autre pour partager des activités). Des liens se tissent également de plus en plus avec les écoles et les collèges des territoires. Ainsi les ACM ne sont plus de simples services rendus aux familles, mais de véritables projets éducatifs auxquels enseignants et familles sont associés.

Enfin, plusieurs structures voient augmenter le nombre d'associations qu'elles accueillent. Afin de créer des interactions entre elles et avec l'ensemble des bénévoles et des usagers, elles les incitent à s'impliquer dans la vie du lieu d'accueil, à participer à des actions collectives et à mettre en place des actions transversales entre leurs différents domaines d'activité.

Concernant les infrastructures, la réouverture dans le quartier du Sablon, du centre social Le Quai entièrement rénové et agrandi est prévue pour début mars 2020 après une semaine de festivités inaugurales (spectacles, concerts, ateliers...).

D'importants travaux seront initiés pour la mise en accessibilité de la MJC de Metz-Sud et du centre social de Bellecroix, ainsi que pour la rénovation du centre Lacour qui assure désormais la fonction d'annexe de L'Agora afin d'assurer un accueil de proximité.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 826 830 €**. Dans la continuité des deux derniers exercices, l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments fera l'objet d'une prochaine délibération.

2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2019 pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019. Il est proposé de le reconduire pour la période de janvier à juillet 2020.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 8 janvier au 1^{er} juillet 2020 s'élève à **34 320 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 826 830 €** :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association	Montant versé
Association Culturelle et Sociale AGORA	347 750 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	135 060 €
Maison de la Culture et des Loisirs	131 600 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	123 030 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	81 100 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)	79 980 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	98 000 €
Espace de la Grange	77 770 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	62 350 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	84 250 €
CS MJC Boileau-Prégénie	31 250 €
CPN Les Coquelicots	51 000 €
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	44 600 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	123 000 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	33 250 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	29 700 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	52 480 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	29 700 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	18 000 €
Familles de France – Fédération de Moselle	12 170 €

Energies Urbaines	20 500 €
Pas Assez	16 100 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	9 700 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	23 970 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	32 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	36 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	1 470 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	4 800 €
COJFA	17 460 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **34 320 €** :

Association	Montant versé
M.J.C. Metz Borny	6 600 €
Association Culturelle et Sociale AGORA	1 320 €
M.J.C. Quatre Bornes	660 €
Du Côté des Loisirs	1 320 €
Maison De la Culture et Des Loisirs	1 320 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 980 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	3 960 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	1 980 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 300 €
Fédération Famille de France Moselle	1 320 €
M.J.C. De Metz Sud	1 320 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	660 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	1 980 €
Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	1 980 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 620 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **1 861 150 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène

LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 12 : M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-18 : Associations étudiantes : subventions de fonctionnement 2020 pour les associations conventionnées et financement de projet :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations conventionnées et la manifestation ci-dessous mentionnées.

1/Associations étudiantes conventionnées

a) Diffu'Son

Créée en 2005, l'association promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'île du Saulcy. En 2020, elle a comme projets spécifiques d'organiser son festival annuel, le Saulcy Blaster, et d'ouvrir le Cais'Son à d'autres publics.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

b) Association Inter-Culture Promotion

L'AICP propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux

étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec MHT. Elle les accompagne également dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. En 2020, elle poursuivra son accompagnement d'aide à l'installation des étudiants en récupérant des meubles et de la vaisselle pour les installations.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

c) Radio Campus Lorraine

Radio associative, étudiante, culturelle et lorraine, RCL a pour objet d'être une pépinière de recherche de nouveaux contenus radiophoniques. Elle émet en FM sur le 106.1 à Metz. L'équipe bénévole est composée d'une trentaine de bénévoles-étudiants des différents campus messins, elle se déplace pour des émissions en extérieur et en public. Implantée dans les locaux du CROUS Lorraine sur le Campus du Saulcy depuis janvier 2016, les bénévoles y animent actuellement 15 émissions différentes et 5 nouvelles émissions sont en préparation.

L'association compte deux salariés, un chargé de développement et un coordinateur d'antenne. Elle organise régulièrement des formations pour ses bénévoles sur des sujets variés (technique, réalisation d'émission, mise en voix, interview, reportage, ...) et propose également des formations civiques et citoyennes pour les volontaires en service civique de Moselle. Dans une volonté de développement axée sur l'éducation populaire, l'association anime des ateliers d'éducation aux médias intitulés « Donne Ta voix » et s'adressant principalement à des publics spécifiques et non-initiés à la radio. Un partenariat avec l'association Carrefour a lieu depuis 2018 et sera reconduit en 2020 et l'association est en contact avec le Centre Social de Bellecroix pour plusieurs projets d'ateliers (périscolaires, projet Cité'Cap). Elle est également en contact avec de nombreuses associations locales qui viennent régulièrement promouvoir leurs événements et manifestations sur ses ondes et participe plus ponctuellement par des émissions en extérieur à des galas ou autres manifestations organisées par des associations (principalement étudiantes).

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 910,00 €.

2/Projet des Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine, cursus double diplôme Metz-Mayence, organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, les Journées Franco-Allemandes : événements culturels et festifs symbolisant l'amitié existant entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région. Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera du 24 janvier au 02 février et s'articulera notamment autour du Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020 à Bliida, un Festival de courts-métrages franco-allemands « les Ptit Claps » le vendredi 31 janvier au cinéma Klub, le Marché des produits du Terroir, un marché de producteurs locaux, qui aura lieu dimanche 02 février au Centre socio-culturel de Metz-Magny, et enfin un concert, Metz en Musik, qui aura lieu également le 02 février à la cathédrale.

Il est proposé d'accorder une subvention de 500,00 €.

Afin de permettre aux trois associations étudiantes conventionnées de réaliser leurs projets annuels 2020, et à l'association AMFA d'organiser les Journées Franco-Allemandes, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées à ces projets avec un montant global de subventions de 9 230 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de 9 230 € :
 - Au titre du conventionnement
 - Association Diffu'Son 2 910 €
 - Association Inter Culture Promotion (AICP) 2 910 €
 - Association Radio Campus Lorraine 2 910 €
 - Au titre des projets
 - Association AMFA 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 11 : M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy

ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-19 : Attribution d'une subvention à l'APM :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que les collectivités locales peuvent confier la gestion de l'action sociale à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901, ce qui est la situation à la Ville de Metz avec son partenariat avec l'Amicale du Personnel Métropolitain de Metz.

Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2015, la Ville de Metz a fixé les orientations du projet social mis en œuvre au bénéfice des agents municipaux et a renouvelé son partenariat avec l'APM.

La subvention versée par la Ville au titre de ce partenaire doit servir à la réalisation du projet social de l'employeur selon les valeurs et les objectifs qu'il a définis en concertation avec les représentants du personnel.

La Ville de Metz compte 2888 adhérents à l'APM (1681 actifs et 1207 retraités).

La convention d'objectifs avec l'APM précise clairement les attendus et rappelle notamment pour 2020, les engagements spécifiques suivants :

- maintenir le budget des prestations sociales aux actifs dans le cadre de la subvention allouée en 2020,
- abonder de manière significative le fonds de secours,
- rééquilibrer les prestations sociales au bénéfice des actifs,
- appliquer le quotient familial sur certaines prestations.

Le partenariat APM fera l'objet d'une évaluation annuelle permettant la mise en œuvre progressive des orientations définies par la collectivité.

Aussi, pour permettre à l'Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que la Ville de Metz lui verse, en 2020, une subvention de 713 336 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 713 336 euros à l'Amicale du Personnel Métropolitain de Metz (APM) pour l'exercice 2020.
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette délibération, et notamment la convention d'objectifs et de moyens avec l'APM.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Selima SAADI, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-20 : Convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

En novembre 2015, la Ville de Metz a signé avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une primo convention de cofinancement afin de mettre en œuvre une politique incitative (aides, conventions, financements, accessibilité, partenariats) favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Le conventionnement avec le FIPHFP permet de structurer de manière visible cette action, de favoriser la mobilisation des agents autour d'un projet mené conjointement par la direction et les institutions représentatives du personnel, de disposer d'un préfinancement afin d'agir plus vite et dans la durée. Il permet également de mobiliser l'ensemble des aides financières du catalogue des aides du FIPHFP. Ainsi, sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2019, ce partenariat avec le FIPHFP a permis la concrétisation des actions suivantes :

- la structuration du dispositif handicap au sein de la Direction des Ressources

Humaines qui permet un accompagnement professionnel, adapté et de qualité des agents en situation de handicap,

- l'information et la sensibilisation des agents, la formation des professionnels du dispositif et des équipes,
- le maintien dans l'emploi des agents dans les conditions les plus adaptées à leurs besoins et pour le fonctionnement des services,
- le recrutement et l'intégration de travailleurs handicapés au sein des services municipaux.

Au terme de la convention, il est proposé, en raison des enjeux liés au handicap, la conclusion d'une convention commune liant la Ville de Metz, le CCAS et Metz Métropole au F.I.P.H.F.P. qui porte sur les 6 objectifs suivants :

- 1) Le maintien, la structuration et le développement d'un dispositif handicap adapté et pérenne, en optimisant l'intégration du handicap de façon transversale au sein de chaque entité, ainsi que d'une entité à l'autre.
- 2) Le recrutement de travailleurs handicapés et l'accueil d'étudiants handicapés en optimisant et en facilitant leur intégration par le biais, entre autres, du tutorat.
- 3) Le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, pour anticiper davantage les problématiques individuelles et les repositionnements nécessaires.
- 4) La formation et la sensibilisation sur le handicap et l'emploi des travailleurs handicapés, afin de partager un socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- 5) Le recours aux établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.) et aux entreprises du secteur adapté (E.A.) dans le cadre des achats publics, afin de valoriser et de promouvoir leurs prestations.

Ce projet a obtenu un avis favorable du comité national d'engagement du FIPHFP le 17 septembre 2019, ainsi que la validation à l'unanimité du comité local de la région Grand Est le 1^{er} octobre 2019.

La durée de la convention est de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2019.

La subvention allouée par le FIPHFP pour la réalisation de ce plan d'actions est fixée à 511 937 € pour les 3 employeurs et sera versée en 3 fois.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le principe de partenariat financier avec le FIPHFP.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à cosigner la convention à intervenir entre la Ville de Metz, le CCAS et Metz Métropole avec le FIPHFP ainsi que ses avenants éventuels et tout document se rapportant à sa mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** la collectivité à encaisser les recettes correspondantes à ce soutien financier.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à engager les dépenses correspondantes aux actions prévues dans la convention

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Selima SAADI, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-21 : Rapport relatif à la mise à disposition d'un agent auprès de l'Orchestre National de Metz :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Depuis 2004, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO renforce la coopération avec et entre les villes qui reconnaissent la créativité comme un facteur stratégique de développement durable sur les plans économique, social, culturel et environnemental. Il rassemble 246 villes.

En France, 6 villes en font partie : Enghien-les-Bains et Lyon (arts numériques), St Etienne (design), Limoges (artisanat), Angoulême (littérature) et Metz (musique). Ces villes s'engagent à échanger leurs bonnes pratiques, à mettre en place des partenariats qui soutiennent la créativité et les industries culturelles, à renforcer la participation à la vie culturelle, et à intégrer la culture dans les plans de développement urbain.

En contrepartie, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à renforcer la coopération internationale entre les villes, à stimuler les initiatives menées par les villes membres, à renforcer la création, la production, la distribution et la diffusion d'activités, biens et services culturels, à mettre en place des centres de créativité et d'innovation, à améliorer l'accès et la

participation à la vie culturelle, et à intégrer la culture et la créativité dans les stratégies et les plans locaux de développement.

La Ville de Metz trouve donc un intérêt à valoriser ses programmes et infrastructures existants, à approfondir l'action en faveur de la musique par plusieurs projets et dispositifs innovants, à intensifier son ouverture à l'international, à renforcer et structurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs des domaines créatifs de la ville, et à enrichir le Réseau par un partage d'expertise et d'expériences.

Ainsi, la Ville de Metz a porté, par l'intermédiaire de la Cité musicale-Metz, l'ambition suivante dans le cadre de sa candidature : « La musique comme levier d'éducation, de transmission, de formation et d'inclusion ». L'accession au réseau des villes créatives impliquera la mise en œuvre d'un plan d'actions quadriennal sanctionné par un examen attentif de l'UNESCO.

Dans ce cadre, l'Orchestre National de Metz a besoin notamment de renforcer son rayonnement et l'inscrire dans des réseaux permettant de rechercher davantage de ressources financières.

Cela ne pouvant s'envisager à moyens humains constants, il s'avère souhaitable que la Ville de Metz mette un agent à disposition de la Cité musicale-Metz pour le portage opérationnel de cette démarche exigeante.

Aussi, il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, auprès de l'Orchestre National de Metz, un fonctionnaire titulaire, à temps complet pour assurer la fonction de Responsable des relations internationales et institutionnelles à temps complet et ce à compter du 17 février 2020 pour une durée de trois ans, renouvelable par période n'excédant pas trois ans.

Une convention de mise à disposition conclue entre la Ville de Metz et l'Orchestre National de Metz définira notamment la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de son activité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE METTRE** à disposition un agent municipal auprès de l'Orchestre National de Metz pour assurer les fonctions de Responsable des relations internationales et institutionnelles à temps complet, à compter du 17 février 2020 pour une durée de trois ans renouvelable par période n'excédant pas trois ans.
- **D'EXONERER** l'Orchestre National de Metz du remboursement de la charge de rémunération pendant toute la durée de la mise à disposition.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M.

Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Selima SAADI, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-22 : Rapport relatif à la mise à disposition d'agents municipaux auprès d'établissements associatifs petite enfance :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique d'inclusion, la Ville de Metz a acté lors de son Conseil Municipal de mars dernier l'ouverture d'un second poste d'agent volant référent handicap, ayant pour mission de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des crèches à Metz.

Ce recrutement s'étant concrétisé à la rentrée 2019, et dans la mesure où le "guichet unique" de la Ville de Metz oriente les enfants métropolitains indifféremment vers les crèches municipales et associatives partenaires (à savoir COGEGHAM, Récollets, Bernard Chabot et Enfance & Famille), il est à présent proposé de mettre deux agents de la collectivité à disposition des partenaires associatifs afin qu'ils puissent intervenir indifféremment au sein des établissements petite enfance messins municipaux comme associatifs.

Ce dispositif d'accompagnement, soutenu financièrement par la CAF, sera piloté en fonction des besoins identifiés sur le terrain conjointement par le médecin du Pôle Petite Enfance, lequel intervient d'ores et déjà au sein des crèches associatives, et par la directrice de la crèche municipale Charlemagne spécialisée dans l'accueil des enfants porteurs de handicap. La nécessité de rationaliser les moyens de la collectivité, et l'intérêt de renforcer le partenariat entre les acteurs petite enfance du territoire, a amené la Ville et les associations petite enfance

à étudier les possibilités d'extension de la mutualisation du poste de médecin.

La répartition du temps de travail des référents de l'accueil des enfants porteurs de handicap par association se ferait comme suit :

Gestionnaire	Capacité d'accueil	%
COGEGHAM	165	15 %
CHABOT	85	7,7 %
ENFANCE ET FAMILLE	80	7,3 %
RECOLLETS	60	5,5 %

Ces mises à disposition prendraient effet au 1^{er} février 2020, et ce pour une durée de trois ans renouvelable, pour cette même durée, de manière expresse.

Des conventions de mise à disposition définiront notamment les conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités, ainsi que les modalités de remboursement à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE METTRE** à disposition des associations Cogeham, Chabot, Enfance et famille et Récollets, des agents municipaux à raison respectivement de 15 % et 7,72 %, 7,3 % et 5,5 % du temps de travail, ceci à compter du 1^{er} février 2020, pour une durée de trois renouvelable, pour cette même durée, de manière expresse.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Selima SAADI, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-23 : Enquête de recensement de la population 2020 : augmentation de la rémunération des agents recenseurs :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose :

Depuis 2004, le recensement de la population s'effectue sur la base d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements, réparti sur l'ensemble de la Ville, soit environ 5 500 logements à recenser.

26 agents recenseurs effectuent ce travail entre janvier et fin février et recensent chacun en moyenne 210 logements, en contrepartie d'une rémunération qu'il convient de réévaluer périodiquement. Cette dépense est en grande partie compensée par l'INSEE par le versement à la Ville d'une dotation forfaitaire.

Il apparaît que la rémunération actuelle ne tient plus suffisamment compte des contraintes imposées aux agents recenseurs en raison de l'extrême dispersion des adresses à recenser, des difficultés rencontrées sur le terrain pour déposer ou retirer les formulaires de recensement (un dossier demande en moyenne 3 visites sur place) et du coût des carburants.

Aussi, afin de prendre en compte ces contraintes et de mobiliser l'équipe d'agents recenseurs en place, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

	2012	2016	2020
Feuille de logement	1,00 €	1,30 €	1,50 €
Bulletin individuel	1,70 €	1,70 €	1,80 €
Dossier d'adresse collective	1,00 €	./.	./.
Bordereau d'Iris	5,00 €	5,00 €	./.
2 formations obligatoires	25,00 € la séance	25,00 € la séance	25,00 € la séance
Forfait déplacement	150,00 €	180,00 €	210,00 €
*Le dossier d'adresse collective et le bordereau d'Iris ne sont plus complétés par l'agent recenseur			

Pour un volume de travail supérieur aux années précédentes compte tenu de l'évolution du nombre de logements à enquêter, la rémunération globale des 26 agents recenseurs sera ainsi portée à 28320,60 €, soit une augmentation globale de 2653 € par rapport à l'année 2019.

En 2020, la dotation forfaitaire versée par l'INSEE sera de 22 419 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

Feuille de logement	1,50 €
Bulletin individuel	1,80 €
2 formations obligatoires	25,00 € la séance
Forfait déplacement	210,00 €

- **D'ACCEPTER** la dotation forfaitaire de l'INSEE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tout document y afférent.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS, Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-24 : Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2019 portant sur l'Adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Par délibération du 31 octobre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'entrée au capital et l'adhésion de la Ville de Metz à la SPL "IN-PACT GL" qui propose un panel de prestations dans les domaines de l'emploi territorial, du conseil en organisation, de la prévention et de la santé au travail, des assurances et de l'économie de la donnée.

Toutefois, au titre du contrôle de légalité, il est apparu que la constitution de cette SPL n'était pas conforme à la réglementation en vigueur s'agissant notamment de son objet comme de la composition de son capital social.

Le Conseil Municipal étant ainsi invité à retirer la délibération n° 19-10-31-23 portant "adhésion à la Société Publique Locale "gestion Locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants".

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RETIRER** la délibération n°19-10-31-23 du 31 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Ville de Metz à la SPL (Société Publique Locale) IN PACT GL, a approuvé ses statuts, a décidé de son entrée au capital de la SPL et a désigné ses représentants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision de retrait.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Claude TOSI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN,

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à M. Thierry GOURLLOT, M. Yoan HADADI a donné pouvoir à Mme Laure DUPONT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Doan TRAN, M. Richard LIOGER, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 20-01-30-25 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux.

2°

Décisions rendues.

3°

Décision n°04-2019 portant modification de la Régie de Recettes des piscines de la Ville de Metz.

Date de la décision : 30/12/2019

N° d'acte : 7.1

4°

Don d'UEM pour les CELEBRATIONS DES 800 ANS DE LA CATHEDRALE SAINT-ETIENNE DE METZ.

Date de la décision : 20/12/2019

N° d'acte : 7.1

5°

Don de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe pour les CELEBRATIONS DES 800 ANS DE LA CATHEDRALE SAINT-ETIENNE DE METZ.

Date de la décision : 09/12/2019

N° d'acte : 7.1

Intervention de : /

POINT N° 26 : Questions orales :

- Question orale déposée par Mme Françoise GROLET concernant l'agression début janvier à Borny (jointe en annexe 1).

- Réponse faite par M. le Maire à Mme Françoise GROLET (jointe en annexe 2).

L'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 étant épuisé, le Président lève la séance à 19h13.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale déposée par Mme Françoise GROLET concernant l'agression début janvier à Borny.

ANNEXE 2 : Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme Françoise GROLET.

ANNEXE 1 :

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME FRANCOISE GROLET

Monsieur le Maire,

Dimanche 5 janvier, à Metz Borny, des policiers ont neutralisé avec un grand professionnalisme un individu armé d'un couteau (lame de près de 25 cm) menaçant les gens dans la rue au cri d'Allah akbar.

- L'assaillant, connu pour radicalisation islamiste, travaillait, selon les informations de la presse locale, dans une entreprise d'insertion pour la propreté urbaine. Le confirmez-vous ?
- La circulaire du 13 novembre 2018 signée de C Castaner permet de « mieux informer les maires des menaces de radicalisation pesant sur leur commune », via les fichiers confidentiels S (sécurité de l'Etat) et FSPRT (Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste), notamment le profil des employés, les associations soutenues, les commerces... Avez-vous demandé ces informations ?
- Trois perquisitions ont été faites dans les milieux radicaux de Metz. Un autre homme a été interpellé, déjà condamné en juillet 2018 à Metz pour apologie du terrorisme à 5 ans de prison dont 4 fermes. Avez-vous demandé à M. le Préfet pourquoi de tels profils circulent librement à Metz ?
- Pendant l'action, des individus prenaient à partie les policiers aux cris de « C'est nous les fous ! c'est vous les assassins ! » Avez-vous demandé à M le Procureur de la République s'ils ont été identifiés et poursuivis, alors qu'on a beaucoup entendu certains se victimiser en prétendant être ghettoisés, et menacer de réveiller le quartier ?

Vous vous êtes rendu dans le quartier le lendemain pour expliquer ce qui s'est passé, en affirmant qu'« il y a une tendance à vouloir instrumentaliser un incident qui relève largement de la psychiatrie ». Sur quelle base ?

Les habitants de Borny, de toutes origines et croyances, attendent d'être protégés (eux et leurs enfants) des dérives des islamistes qui continuent leur travail de sape dans nos quartiers, en s'appuyant sur les fragilités, sur le repli communautaire (souligné par les acteurs sociaux à Metz), sur le terreau de la délinquance « ordinaire ».

Qu'est-il fait pour les sécuriser ?

Je vous remercie pour vos réponses.

ANNEXE 2 :

REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME FRANCOISE GROLET

Madame,

Dès le lendemain des heurts entre la police et un individu armé d'un couteau, qui se sont déroulés le 5 janvier dernier boulevard de Guyenne, je me suis rendu dans le quartier de Borny afin de rencontrer les habitants, les éducateurs et les travailleurs sociaux, ainsi que les policiers.

N'ayant pas l'habitude de sur-réagir face à ce type d'évènements, j'ai appelé au calme les habitants du quartier afin que nos concitoyens fassent preuve de maîtrise, sentant, à juste titre apparemment au regard de votre question, une tendance à vouloir instrumentaliser cette affaire, pour laquelle il nous faut attendre les résultats de l'enquête.

C'est particulièrement l'emballement sur les réseaux sociaux la veille – sur lesquels les images des faits ont été publiées, discutées, critiquées sans retenue et sans analyse, et même, chose odieuse, récupérées politiquement – qui m'a amené à me rendre dans le quartier afin de délivrer un message d'apaisement.

J'y ai notamment retrouvé, à l'endroit même où s'était produit l'incident, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Philippe TIRELOQUE, que je tiens à remercier pour avoir fait preuve, avec les agents du maintien de l'ordre, d'une grande efficacité et d'une réactivité sans faille. Nous pouvons également le saluer au passage, pour sa clarté et sa constance dans ses positions et ses déclarations... Démonstration de la parfaite entente collaborative de nos services avec la police nationale, le fait que nos caméras de vidéosurveillance étaient déjà focalisées précisément sur le lieu même de l'incident, immédiatement à la suite des premiers appels d'habitants du quartier, et avant l'arrivée de la police nationale seulement quelques minutes après.

J'ai pu constater et rappeler à cette occasion que malgré les rares incidents survenus dans la nuit du dimanche au lundi, Metz, en comparaison avec d'autres métropoles, était une ville calme, et que Borny était un quartier qui avait beaucoup évolué, grâce notamment aux investissements que nous y avons consacrés.

Voici, Madame, les faits, rien que les faits. Et quand je pense à la surenchère actuelle en matière de sécurité, dans le cadre de la campagne des élections municipales, je me dis qu'il n'est nul besoin de vidéosurveillance pour vous voir arriver de loin, Madame, avec vos gros sabots !